



## Prime sur objectifs et changement de poste

-----  
Par codev

Bonjour,

J'ai une prime sur des objectifs fixés en début d'année conjointement avec mon employeur.

Mes primes/objectifs étaient réparties sur 3 activités que j'occupais.

Il se trouve que cette année le périmètre de mon poste a été changé en juillet et que je ne garde qu'une activité sur les 3; de nouveaux objectifs correspondants à mon nouveau poste ne m'ont pour autant pas été fixés.

Qu'en est-il des objectifs fixés sur les 2 activités que je n'occupe plus depuis juillet ?

Mon employeur a-t-il le droit de me verser les primes au prorata temporis bien que la réorganisation des fonctions soit de son fait ?

Par avance merci.

-----  
Par morobar

Bonjour,

Il va falloir négocier de toute urgence avec l'employeur.

En effet son comportement vous prive d'une possibilité d'acquérir des droits à rémunération.

Cela peut s'apparenter à une sanction financière prohibée par le code du travail.

-----  
Par codev

Bonjour Morobar,

merci pour votre conseil.